

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1559

présenté par
Mme Hélène Geoffroy

ARTICLE 47

I. – À la deuxième phrase de l’alinéa 100, après le mot :

« général »,

insérer les mots :

« de l’agence ».

II. – En conséquence, à la dernière phrase du même alinéa, procéder à la même insertion.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.